

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.01.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **WEBER SANITAIRE SPECIAL CARRELAGE**

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP015432

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Emploi de la substance / du mélange

Agent d'étanchéité

Chimie de la construction

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Producteur/fournisseur :

SAINT-GOBAIN WEBER France

2/4 Rue Marco Polo

ZAC des Portes de Sucy

F-94370 SUCY EN BRIE

Phone: +33 1 49 82 83 00

www.weber.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Le numéro ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger** néant

**Mention d'avertissement** néant

##### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

##### Indications complémentaires:

Informations selon le Règlement sur les produits biocides (UE) 528/2012: ce produit contient un produit biocide.

Active substance: 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (CAS no.: 26530-20-1)

Active substance: Pyrithione zinc (CAS 13463-41-7)

EUH208 Contient 2-Octyl-2H-isothiazol-3-on. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.01.2022

**Nom du produit WEBER SANITAIRE SPECIAL CARRELAGE**

(suite de la page 1)

### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

#### Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 870-08-6 oxyde de dioctyletain

Liste II

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

**Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

#### Composants dangereux :

CAS: 58190-57-1 Numéro CE: 611-631-1 Reg.nr.: 01-2119982962-22-xxxx	2-propanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethylsilylydine)trioxime] ☠ STOT RE 2, H373	3%
CAS: 870-08-6 EINECS: 212-791-1	oxyde de dioctyletain Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (II)	0,6%
CAS: 13463-41-7 EINECS: 236-671-3 Numéro index: 613-333-00-7 Reg.nr.: 01-2119511196-46-xxxx	Sels de zinc du pyridine-1-oxy-2-thiol ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H330; ☠ Repr. 1B, H360D; STOT RE 1, H372; ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) ATE: LD50 oral: 221 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 0,14 mg/l	0,021%
CAS: 26530-20-1 EINECS: 247-761-7 Numéro index: 613-112-00-5 Reg.nr.: 01-2120768921-45-xxxx	2-Octyl-2H-isothiazol-3-on ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; ☠ Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ☠ Skin Sens. 1A, H317, EUH071 ATE: LD50 oral: 125 mg/kg LD50 dermique: 311 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 0,27 mg/l Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	0,001%

**SVHC** néant

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales:

Eloigner immédiatement la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas de malaise du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données de sécurité.

Amener les sujets à l'air frais.

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.01.2022

### Nom du produit WEBER SANITAIRE SPECIAL CARRELAGE

(suite de la page 2)

#### **après inhalation :**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Si la personne est inconsciente, la coucher et la transporter en position latérale stable.

#### **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

#### **après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie adaptées à l'environnement.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Carbon dioxide (CO<sub>2</sub>)

Lors d'un incendie, une fumée noire dense est émise.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

##### **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil respiratoire autonome.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

##### **Autres indications:**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.01.2022

**Nom du produit WEBER SANITAIRE SPECIAL CARRELAGE**

(suite de la page 3)

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de la chaleur.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Stockage :**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.

**Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents de réduction

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas conserver avec de l'eau

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Protéger contre le gel.

Stocker dans une atmosphère sèche.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

DNEL		
CAS: 58190-57-1 2-propanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethylsilylidyne)trioxime]		
Oral	Derived No Effect Level	0,03 mg/kgxday (consumer long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	0,03 mg/kgxday (consumer long term value)
		0,059 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,103 mg/m <sup>3</sup> (consumer long term value)
		0,419 mg/m <sup>3</sup> (worker systemic long term value)

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.01.2022

**Nom du produit WEBER SANITAIRE SPECIAL CARRELAGE**

(suite de la page 4)

**PNEC**

**CAS: 58190-57-1 2-propanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethylsilylidyne)trioxime]**

Predicted No-Effect Concentration 240,95 mg/kgxdwt (earth rating factor)

Predicted No-Effect Concentration 0,024 mg/l (sea water rating factor)

0,24 mg/l (fresh water rating factor)

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni renifler.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le brouillard.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

**Protection respiratoire :**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

**Protection des mains :**

Gants de protection contre les produits chimiques (Standard EN 374-1)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Gants en polyéthylène (PE)

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,02$  mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection (norme EN 166)

**Protection du corps :** Vêtement de protection résistants aux produits chimiques (EN 14605)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Indications générales.**

**Couleur :** selon désignation produit

**Odeur :** caractéristique

**Seuil olfactif:** Non déterminé.

**Point de fusion :** non déterminé

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** non déterminé

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.01.2022

**Nom du produit WEBER SANITAIRE SPECIAL CARRELAGE**

(suite de la page 5)

<b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
<b>inférieure :</b>	Non déterminé.
<b>supérieure :</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair</b>	non applicable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>pH</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité :</b>	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
<b>dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau :</b>	entièrement miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité :</b>	non déterminée
<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.

**9.2 Autres informations**

<b>Aspect:</b>	
<b>Forme :</b>	liquide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Minimum ignition energy</b>	
<b>Test de séparation des solvants :</b>	Non applicable.
<b>Changement d'état</b>	
<b>Point/l'intervalle de ramollissement</b>	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé.
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.

**Informations concernant les classes de danger**

<b>physique</b>	
<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.01.2022

**Nom du produit WEBER SANITAIRE SPECIAL CARRELAGE**

(suite de la page 6)

<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage recommandées.

**Décomposition thermique / Conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

**10.4 Conditions à éviter** Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Protéger du gel.

**10.5 Matières incompatibles:**

Agents d'oxydation.

Sources de chaleur

Sources d'ignition

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Composant	Type	Valeur	Espèce
<b>CAS: 58190-57-1 2-propanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethylsilyldi)dyne]trioxime]</b>			
Oral	LD50	2.500 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Rat)	

**de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation :**

Peut provoquer une réaction cutanée allergique chez des personnes déjà sensibilisées (étiquetage additionnel EUH208 en Europe)

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.01.2022

**Nom du produit WEBER SANITAIRE SPECIAL CARRELAGE**

(suite de la page 7)

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 870-08-6 oxyde de dioctyletain

Liste II

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique :** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
<b>CAS: 58190-57-1 2-propanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethylsilylidyne)trioxime]</b>			
LC50/96h	558 mg/l	(Pimephales promelas (Minnow))	
EC50/48h	544,34 mg/l	(Daphnia magna)	
NOEC (72h)	50 mg/l	(Algae) (OECD 201)	

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Contient des composants bioaccumulables

**12.4 Mobilité dans le sol** Contient des composants qui adsorbent au sol

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

**12.7 Autres effets néfastes**

**Comportement dans les stations d'épuration:**

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
<b>CAS: 58190-57-1 2-propanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethylsilylidyne)trioxime]</b>			
EC 50 (3h)	>300 mg/l	(Activated sludge) (OECD 209)	

**Autres indications écologiques :**

**Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Éliminer le produit conformément aux réglementations nationales et locales.

**Catalogue européen des déchets**

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

15 01 02	emballages en matières plastiques
HP14	Écotoxique

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.01.2022

**Nom du produit WEBER SANITAIRE SPECIAL CARRELAGE**

(suite de la page 8)

**Emballages non nettoyés :**

**Recommandation :** Evacuation conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b> ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH) (Candidate List, Annexes XIV and XVII)

Regulation (EC) No 1272/2008 (CLP)

Regulation (EU) 2020/878 (amending REACH Annex II on the compilation of safety data sheets)

Regulation (EU) 528/2012 (Biocidal Product Regulation), cf. section 2

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** cf. section 2

**Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Restriction: 3

<b>Règlement (CE) N° 649/2012</b>	
CAS: 870-08-6	oxyde de dioctyletain <span style="float: right;">Annex I Part 1</span>
<b>Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II</b>	
Aucun des composants n'est compris.	

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.01.2022

### Nom du produit WEBER SANITAIRE SPECIAL CARRELAGE

(suite de la page 9)

#### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

##### Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

##### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

##### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

##### Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

**Service établissant la fiche technique de sécurité:** Département Sécurité produits**Contact :** Monsieur Laurent Pauget: Tél.: 04 74 52 58 92**Date de la version précédente:** 27.08.2021**Numéro de la version précédente:** 2

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.01.2022

### Nom du produit WEBER SANITAIRE SPECIAL CARRELAGE

(suite de la page 10)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

#### \* Données modifiées par rapport à la version précédente

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.